

INFORMATIONS :

Simplification de passation des marchés publics dans le cadre du plan de relance.

Gérez vos cimetières avec grande facilité !



Madame la Maire, Monsieur le Maire, cher(e)s Élu(e)s,

L'année 2021 est une année consacrée à la relance de l'économie. Les administrations publiques et particulièrement les collectivités locales, achètent des biens, des services et des travaux à de nombreux acteurs et notamment à des TPE et PME, incarnant ainsi un levier majeur de politique économique du pays puisque les achats publics représentent jusqu'à 8 % du PIB national chaque année.

POUR SIMPLIFIER LE RECOURS À L'INVESTISSEMENT LOCAL,

par les collectivités territoriales, l'État a drastiquement simplifié les procédures de passation des marchés publics. Les règles de la commande publique ont ainsi été assouplies pour faciliter l'accès aux marchés publics des entreprises dont la situation financière a été affectée par la situation sanitaire.

DANS LE CADRE DE LA RELANCE, ET DE FAÇON TEMPORAIRE JUSQU'À FIN 2022, les obligations de publicité et de mise en concurrence sont levées jusqu'à 100 000 €HT pour les marchés de travaux publics, dans la loi dite ASAP, promulguée en décembre 2020.

Dans le domaine du funéraire et de la gestion de vos cimetières communaux ou intercommunaux, la quasi totalité de vos travaux sont inférieurs au montant de ces nouveaux seuils.

Aussi, alors que les obligations décrites dans l'article L. 2223-2 du Code Général des Collectivités Territoriales impliquent que "le terrain consacré à l'inhumation des morts est cinq fois plus étendu que l'espace nécessaire pour y déposer le nombre présumé des morts qui peuvent y être enterrés chaque année", nous vous invitons à procéder, dans ce contexte de simplification des démarches, aux travaux de mise en conformité des lieux, conformément à la législation en vigueur.

Seuils en dessous desquels les marchés peuvent être conclus sans publicité ni mise en concurrence préalables

	Avant le 01/01/20	Depuis le 01/01/20	Du 08/12/20 au 31/12/22
FOURNITURE	25 000 €HT	40 000 €HT	
SERVICES	25 000 €HT	40 000 €HT	
TRAVAUX	25 000 €HT	40 000 €HT	100 000 €HT
		Du 24/12/18 au 24/12/2021	
ACHATS INNOVANTS		100 000 €HT	

CIMTEA reste à votre entière disposition pour réaliser ce diagnostic de conformité et vous proposer gratuitement des solutions adéquates allant du simple audit à la mise en place de columbarium, de jardin du souvenir, reprise de concessions échues et même de plan aérien et actualisé de votre cimetière.

➔ **N'ATTENDEZ PLUS, CONTACTEZ- NOUS !**

Les + Cimtéa

- Une équipe jeune et dynamique
- Le leader national à côté de chez vous
- Une gamme déposée et brevetée en évolution permanente
- Des granits et une finition de haute qualité
- Une logistique fluide et éprouvée
- Un rapport qualité-prix ultra compétitif

Nos services

- Rencontre en mairie et visite du site
- Un interlocuteur commercial unique
- Étude, devis et intégration 3D gratuit
- Une hotline téléphonique dédiée
- Fabrication-aménagement de votre espace cinéraire

Nos engagements

- Réponse rapide à chaque demande
- Conseils et accompagnements rigoureux
- Back-office performant et disponible
- Rigueur, suivi, qualité et minutie des process



Installation caveau funéraire



Columbarium (Petite-Roselle 57)



Columbarium (Porcellette 57)



Caveau (Sarralbe 57)



Puits du souvenir (Hagondange 57)



Exemple de travaux en cours

Audit gratuit
Devis en 24H

Cimtéa, votre partenaire pour vos travaux :

- Columbarium (création ou extension)
- Espace cinéraire
- Jardin du souvenir
- Puits du souvenir
- Ossuaire - Caveau d'attente
- Reprise de concession échue
- Installation de caveau funéraire
- Mobilier de cimetière
- Nettoyage de sépulture historique

Contactez-nous dès à présent, nous venons à votre rencontre.

65, rue du Général Hirschauer
57500 SAINT-AVOLD

Tél. : 03 87 04 94 51
Info@cimtea.com

columbarium-cimtea.fr

